



Cercle national des familles et des survivantes

Vision et mission du Cercle national des familles et des survivantes

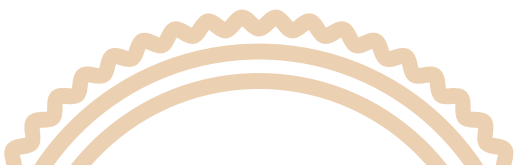
La contribution du Cercle national des familles et des survivantes au Plan d'action national 2021 pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées : Mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones est intitulée *La voie à suivre – Réclamer notre pouvoir et notre place*. Le document complet est accessible à l'adresse <https://familysurvivorscircle.ca>.



Ce contenu est un résumé des éléments clés de *La voie à suivre – Réclamer notre pouvoir et notre place*. Le Cercle national des familles et des survivantes (CNFS) envisage une réalité dans laquelle les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones continuent de réclamer leur pouvoir et leur place sur leurs terres, dans leurs territoires et au sein de leurs nations, peuples et communautés. Le rôle du CNFS dans la réalisation de cette vision est de plaider continuellement pour que tous les gouvernements, agences et organisations qui ont une responsabilité dans la fin du génocide, centrent les familles et les survivantes dans leur travail. Nous nous engageons à travailler avec eux pour les aider à créer des voies permettant aux familles et aux survivantes de s'engager dans ce travail par le biais de véritables partenariats qui sont décolonisateurs et dignes.

Affronter et perturber le colonialisme – Comprendre la violence et le génocide

L'enquête nationale a identifié quatre voies qui continuent à renforcer les manifestations historiques et contemporaines du colonialisme, et qui poursuivent le génocide. Pour créer un changement transformateur, il est essentiel de confronter et de perturber ces quatre voies : traumatisme, marginalisation sociale et économique, manque de volonté de changement et ignorance de l'agence et de l'expertise des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+, des familles et des survivantes autochtones. La compréhension de la violence et du génocide est essentielle à une approche décolonisatrice. Il faut reconnaître que la violence est inhérente à l'État colonial, passé et présent. Dans un contexte colonial, le langage est largement utilisé pour dissimuler la violence, masquer la responsabilité



des délinquants, dissimuler les réponses et la résistance des victimes, et blâmer et pathologiser les victimes. La justice exige que les voix de ceux qui ont été directement lésés soient entendues. Génocide est le mot utilisé par de nombreuses familles, survivantes et témoins qui ont partagé leurs vérités avec la Commission nationale d'enquête. En appliquant à ces vérités et aux éléments de preuve recueillis par l'enquête nationale les interprétations juridiques internationales et nationales du génocide, le rapport final conclut que la violence subie par les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ et dont elles sont la cible équivaut à un génocide fondé sur la race. Les efforts visant à mettre fin au génocide, à réparer les dommages causés et à guérir individuellement et collectivement, doivent maintenant égaler, voire dépasser, les intentions et les actions qui ont alimenté le génocide.

La voie à suivre : Une approche décolonisatrice centrée sur les familles et les survivantes

La voie à suivre pour un changement transformateur passe par une approche décolonisatrice centrée sur les familles et les survivantes et sur leur expérience vécue, leur expertise et leur action. **Une approche décolonisatrice** est un principe de changement identifié dans les Appels à la justice. C'est « une façon de faire les choses différemment; elle remet en question l'influence coloniale sous laquelle nous vivons en faisant de la place aux perspectives indigènes qui sont souvent mises de côté »⁴¹. Un principe de changement interconnecté est **l'inclusion des familles et des survivantes**, qui reconnaît que « la mise en

œuvre des Appels à la justice doit inclure la perspective et la participation des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones ayant une expérience vécue, y compris les familles des personnes disparues et assassinées et les survivantes de la violence »⁴².

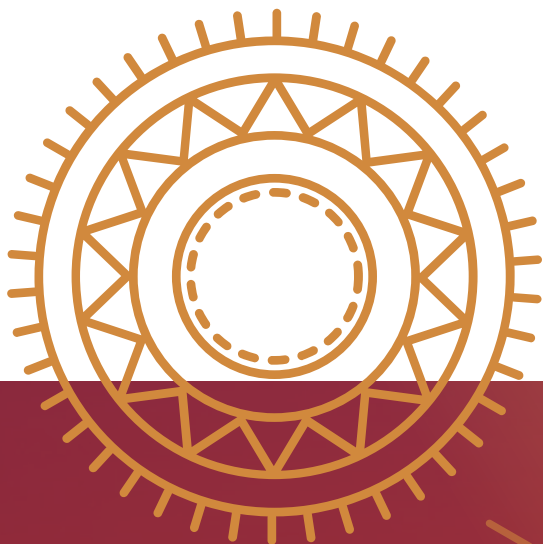
La mise en œuvre des Appels à la justice doit s'appuyer sur tous les Principes pour le changement et sur les quatre piliers développés par le CNFS. La compréhension du CNFS des Principes de changement est fournie dans notre document complet. Un aperçu plus approfondi des principes de « sécurité culturelle », incluant l'« humilité culturelle », qui vise à démanteler les idées selon lesquelles les cultures coloniales sont la norme et sont supérieures, et des « approches tenant compte des traumatismes », incluant les « approches de dignité », qui visent à toujours travailler dans le respect des personnes et de leurs réalités et à préserver leur dignité. Ces deux approches sont cohérentes avec notre compréhension de la violence et du génocide évoquée précédemment.

Les **quatre piliers** concernent le travail avec les familles et les survivantes et sont fondamentaux pour appliquer correctement les Principes pour le changement. Ils doivent en outre éclairer les principes directeurs tels que définis à la section 2.2 du PAN. **L'inclusion consiste** à adopter une approche centrée sur l'expérience vécue qui reconnaît que l'agence, les connaissances, l'expérience et l'expertise sont précieuses et constituent une partie essentielle des informations qui guident toutes les décisions. **L'interconnexion** est au cœur de la vision du monde autochtone et,

dans le contexte de la mise en œuvre du PAN, elle indique comment tous les gouvernements, agences et organisations doivent fonder leur travail avec les familles et les survivantes en respectant leur interconnexion mutuelle, la nature interconnectée des causes profondes et des solutions, et doivent adopter une approche « gouvernementale globale » dans leur travail, y compris la nécessité d'une coopération et de partenariats juridiques. La **responsabilité** partagée implique la volonté de soutenir et de réaliser des changements transformateurs à tous les niveaux. Des mécanismes et des forums spécifiques permettant de rendre compte des actions entreprises et de suivre et contrôler l'efficacité sont essentiels pour tenir tous les gouvernements, agences et organisations responsables. Ils doivent inclure les familles et les survivantes en leur sein et être accessibles et transparents en fournissant des communications directes, claires et complètes aux familles et aux survivantes. L'**impact** concerne la manière dont les actions doivent être ressenties sur le terrain par les femmes, les filles, les personnes 2ELGBTQQIA+, les familles et les survivantes autochtones. Les familles et les survivantes doivent être inclus dans les processus d'évaluation et de suivi.

Pour donner vie à notre vision et mettre fin au génocide, nous devons collectivement atteindre **six objectifs** identifiés par le CNFS : 1) une volonté politique et institutionnelle profonde et soutenue, démontrée par des engagements concrets et des actions réactives; 2) garder les familles, les survivantes et les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones au centre des décisions, des actions et du suivi du succès; 3) les actions doivent être ancrées dans la reconnaissance des femmes, des filles, des personnes 2ELGBTQQIA+, des familles et des survivantes autochtones en tant que détenteurs de droits et respecter leurs distinctions et besoins uniques; 4) les actions doivent être conçues et mises en œuvre dans une optique autochtone holistique et interconnectée; 5) la mesure du succès doit se faire à partir d'une vision du monde autochtone et de l'expérience vécue des femmes, des filles, des personnes 2ELGBTQQIA+, des familles et des survivantes autochtones; et 6) la responsabilité et les recours.

Le CNFS estime que tous les Appels à la justice sont des priorités. Nous reconnaissons les défis d'une mise en œuvre coordonnée et la nécessité d'être stratégique pour être efficace. Nous avons identifié **30 Actions Immédiates**, les Appels à la Justice correspondants, et les gouvernements, agences, institutions et organisations qui, en incluant les familles, les survivantes et les personnes 2ELGBTQQIA+, ont l'obligation d'agir. Ils se concentrent sur la prévention, le soutien aux familles et aux survivantes, et les problèmes systémiques. Nous pensons que les Appels à la justice sont interconnectés et inséparables.



Un **cadre de responsabilisation** est impératif pour garantir que les Appels à la justice soient mis en œuvre de manière à démanteler les structures coloniales et à mettre fin au génocide. Un **organe de surveillance** indépendant doit être indépendant de tous les gouvernements, agences et organisations et doit avoir l'autorité légale d'exiger des rapports de tous les gouvernements, agences et organisations qui ont la responsabilité de mettre en œuvre les Appels à la justice et le PAN. Il doit inclure les familles et les survivantes. Le **recours** est lié à cet organe de surveillance et fait référence à un mécanisme permettant d'inverser les violations des droits et les abus. Nous pensons que le meilleur organe pour ces questions serait le Médiateur national autochtone et des droits de l'homme, comme le demande l'Appel à la justice 1.7. Tous les gouvernements devraient prendre des mesures concrètes pour créer ce poste avant le 3 juin 2022. Dans l'intervalle et pendant que le bureau de l'ombudsman est en cours d'établissement, le CSNF croit que le Canada doit faire appel à des organismes internationaux au niveau des Nations Unies pour jouer un rôle de surveillance de la mise en œuvre par le Canada des Appels à la justice et du PAN. Les autres caractéristiques d'un cadre de responsabilisation comprennent : des **garanties** – des échéanciers et des mécanismes pour assurer la poursuite de la mise en œuvre, même en cas de changement de gouvernement ou de leadership organisationnel; la **transparence et l'accessibilité** – pour les familles autochtones, les survivantes, les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+, la possibilité d'accéder facilement à l'information sur les mesures prises, avec une communication claire et fréquente aux familles et aux survivantes; et la **mesure des processus de transformation** et des résultats de transformation par la souveraineté des données autochtones, la décolonisation des données et une infrastructure de données appropriée...

Toutes les familles qui souhaitent participer au processus doivent pouvoir s'engager avec les partenaires dans le travail de mise en œuvre du PAN à venir. En tant que détenteurs de connaissances et d'expériences spécialisées, les membres du CNFS et toutes les familles et survivantes sont tous des experts en la matière. Notre expertise est la preuve sur laquelle les décisions doivent être prises. Nous sommes prêts à travailler avec tous les partenaires pour coordonner et valider les efforts. Une compréhension mutuelle et claire de la structure, du processus, des rôles et responsabilités actuels et futurs sera essentielle pour soutenir les relations. Les familles et les survivantes doivent voir leur expertise et leur agence dans les processus et dans les résultats. Cela ne peut se limiter au CNFS : toutes les familles et tous les survivantes, en particulier les familles et les survivantes des nations, des peuples et des communautés distincts, doivent voir leur expertise et leur agence éclairer et être inclus par les partenaires responsables de la mise en œuvre du PAN et des Appels à la justice. En outre, leur inclusion doit respecter leur agence, leur liberté et leur indépendance de pensée, leur perspective et leurs croyances. Lorsque les familles et les survivantes s'engagent dans diverses voies, ces voies et le travail à accomplir doivent être transparents, ce qui permettra de définir avec certitude les rôles, les responsabilités et les attentes.

En tant que membres du CNFS, nous considérons notre rôle dans ce processus comme une responsabilité sacrée. En tant que membres du CNFS, nous restons engagés dans ce processus et nous rappelons à tous les partenaires de réfléchir à la manière dont nous travaillons ensemble.

